

Distribution limitée

WHC-99/CONF.209/INF.22

Paris, le 12 novembre 1999

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-troisième session
Marrakech, Maroc
29 novembre – 4 décembre 1999

Document d'information : Rapport d'activité de l'ICCROM concernant l'élaboration d'une stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial

Rapport d'activité de l'ICCROM concernant l'élaboration d'une stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial

ICCROM
Octobre 1999

A. Introduction

Le Comité du patrimoine mondial a commencé à prendre sérieusement en considération les problèmes de formation en relation à la création du Comité du patrimoine mondial à la suite de l'enquête sur les dispositions du Comité concernant l'assistance en matière de formation, enquête réalisée au début des années 90. En 1994, lors de la réunion du Bureau, le Comité a demandé à l'ICCROM d'élaborer une stratégie globale de formation pour les sites du Patrimoine culturel mondial. Depuis lors, l'ICCROM s'est attelé activement à cette tâche. Deux réunions internationales ont été organisées sur les différents aspects du problème; en outre, des stratégies régionales de formation ont été élaborées pour l'Afrique (en collaboration avec le Centre), l'Amérique latine (villes historiques) et l'Asie du sud-est (sera achevée en novembre 1999). Ces initiatives ont mis en évidence de nombreux points, propositions et principes en visant l'amélioration par le Comité de l'utilisation des fonds affectés à la formation. L'ICCROM est convaincu de l'opportunité d'examiner dès à présent les différentes possibilités qui s'offrent au Comité en vue du renforcement de son efficacité dans le domaine de la formation. L'objectif du présent document est d'examiner l'historique de ces récentes initiatives et de proposer des recommandations visant à renforcer l'approche du Comité à la formation dans l'intérêt du Patrimoine culturel mondial.

B. Contexte pour la prise en considération de la formation en relation à la Convention du patrimoine mondial

La Convention du patrimoine mondial et ses Directives opérationnelles fournissent un contexte pour la prise en considération des activités de formation en relation aux sites du Patrimoine mondial. L'article 5 de la Convention enjoint aux Etats Parties à la Convention *"de garantir que des mesures efficaces et actives sont prises en vue de la protection, de la conservation et de la présentation du patrimoine culturel et naturel"* et, par conséquent, *"d'encourager la création ou l'aménagement de centres nationaux et régionaux de formation pour la protection, la conservation et la présentation du patrimoine culturel et naturel"*. Les Directives opérationnelles indiquent les conditions de présentation des procédures de requête d'assistance en matière de formation, en vertu de l'article 23 de la Convention, lequel note que le Comité *"peut également fournir une assistance internationale aux centres nationaux ou régionaux pour la formation de personnel et de spécialistes à tous les niveaux dans le domaine de l'identification, de la protection, de la conservation, de la présentation et de la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel"*. Les Directives décrivent la préférence accordée par le Comité au soutien pour *"la formation de groupe au niveau local ou régional, en particulier dans les centres nationaux ou régionaux"*, les informations devant figurer dans les requêtes et la procédure à suivre pour l'évaluation des requêtes d'assistance technique.

C. Historique de l'élaboration de la stratégie globale de formation pour le Comité du patrimoine mondial

Juillet 1994: réunion du Bureau du patrimoine mondial

En juillet 1994, le Bureau du patrimoine mondial a lancé le processus d'examen, dont fait partie le présent document, en proposant, suite à l'examen des frais de formation réalisé entre 1988 et 1992, que le Centre du patrimoine mondial organise un "séminaire d'évaluation en vue de définir une nouvelle stratégie de formation dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial". L'ICCROM a tout d'abord élaboré une première version de cette stratégie, examinée par le Comité en décembre 1995.

Décembre 1995: Stratégie de formation dans le domaine de la conservation des sites du Patrimoine mondial

Le document concernant la Stratégie de formation a examiné les considérations de base pertinentes dans le cadre de l'élaboration d'une vue d'ensemble: historique des approches, groupes cibles pour la formation et leurs besoins, structures de carrière et typologies de formation, capacités de formation (enseignants, ressources, instruments), évaluation et contrôle de qualité, niveaux internationaux, régionaux et locaux de mise en œuvre. Il concluait en mettant en évidence les composantes d'une stratégie globale de formation efficace. Le rapport recommandait ce qui suit:

Recommandations du document stratégique ICCROM 1995 concernant la formation

- 1. Le Comité du patrimoine mondial devrait encourager les Etats Parties à élaborer des programmes stratégiques de formation tant au niveau organisationnel en relation aux sites du Patrimoine mondial qu'au niveau national. De tels programmes devraient être discutés au niveau régional en vue d'une collaboration renforcée et d'une utilisation optimale des ressources. La phase de planification devrait bénéficier de missions d'experts chargés de consulter les autorités nationales et de réunions au niveau régional.*
- 2. Le Centre du patrimoine mondial devrait collaborer avec l'ICCROM dans le cadre de l'élaboration de directives suffisamment détaillées pour la préparation de stratégies de formation dans les Etats Parties.*
- 3. Le recours à la formation par le Fonds du patrimoine mondial devrait être planifié sur la base de programmes de formation cohérents. Ces programmes devraient fournir la référence pour l'identification des priorités pour le programme et budget du Patrimoine mondial et des contributions pour la formation au niveau local, national, régional et international.*
- 4. La coordination dans le cadre de l'élaboration de stratégies de formation devrait être garantie par l'ICCROM en collaboration avec les Etats Parties, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS, l'Organisation des villes du patrimoine mondial et autres partenaires potentiels.*

Décembre 1995: réunion du Comité du patrimoine mondial (Berlin)

Lors de la réunion de 1995 du Comité, qui s'est tenue à Berlin, 20.000 USD ont été alloués à l'ICCROM en vue de la finalisation du document concernant la stratégie de formation, notamment compte tenu des spécificités des différentes régions, document

réalisé en étroite collaboration avec le Secrétariat et devant être présenté au Comité lors de sa 20ème session à Merida.

Durant les débats de la session de Berlin, les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction en faveur du document mais ont regretté le déséquilibre existant entre l'Europe et le reste du monde. Les membres du Comité ont fait remarquer le caractère complémentaire de cours internationaux destinés à la formation des formateurs, de cours régionaux réservés aux différents spécialistes et de cours nationaux visant le personnel technique. Le Comité a soutenu la proposition concernant la poursuite de l'examen de la situation dans les différentes régions, la priorité étant accordée aux Etats Parties africains.

Septembre 1996: réunion d'experts (Rome)

Suite aux décisions du Comité, le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM ont organisé une **Réunion d'experts à Rome**, qui s'est tenue à l'ICCROM du 19 au 21 septembre 1996. Des experts d'Amérique du nord, d'Amérique latine, d'Asie, des Etats arabes, des Etats baltiques et de France ont présenté des analyses régionales des besoins en matière de formation ainsi que des approches stratégiques à l'éducation et à la formation, tandis que les Universités de York et Louvain proposaient des rapports sur la base de leur expérience en la matière. L'ICCROM a proposé des informations actualisées concernant les besoins en matière de formation. Avec CRATerre-EAG, et sur la base d'un questionnaire réalisé dans le cadre du Projet GAIA de l'ICCROM, un document a été présenté concernant l'approche stratégique pour l'Afrique subsaharienne. Une note d'information préparée pour la réunion indiquait les critères principaux d'évaluation des requêtes de formation pour les besoins et engagements des sites du Patrimoine mondial dans une région donnée, la situation générale en matière de formation et d'éducation dans la région (niveau, type, disponibilité et qualité) ainsi que la situation d'Etats Parties spécifiques (assistance fournie précédemment et situation administrative dans le cadre de la Convention). En outre, la note d'information mettait en lumière les méthodes d'évaluation des besoins en référence au programme de conservation et de gestion, les niveaux de formation et d'éducation ainsi que la question de la rentabilité de la formation et de l'éducation.

La Réunion d'experts a donné lieu à la rédaction d'un rapport: **Approches stratégiques dans le domaine de la formation concernant le patrimoine immobilier** (WHC-96/CONF.201/INF.15), qui a été présenté par le Directeur général de l'ICCROM lors de la 20ème session du Comité du patrimoine mondial (Merida, décembre 1996). Les Recommandations ont été classées en fonction des groupes cibles, en tenant compte des engagements souhaités par les Etats Parties, les gouvernements locaux, les agences de financement et les instituts de formation:

Recommandations de la Réunion d'experts de l'ICCROM (1996)

Etats Parties

Nous recommandons que les Etats Parties fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin de renforcer la sensibilisation et l'appui, en vertu de la responsabilité qu'implique la nomination d'un site du Patrimoine mondial, et de garantir un soutien approprié.

Gouvernements locaux

Nous recommandons que les gouvernements locaux soutiennent pleinement les initiatives de leurs Etats Parties; que la prise de décisions et les discussions concernant les sites du Patrimoine mondial soient ouvertes à tout moment; qu'ils soutiennent les efforts en vue de l'amélioration et de la promotion de la sensibilisation du grand public concernant les programmes de formation

proposés, grâce au détachement de personnel pour les cours et à l'octroi d'un soutien financier; et qu'ils contribuent à l'affectation de fonds en faveur des sites du Patrimoine mondial.

Agences de financement

Nous recommandons une combinaison des secteurs financiers public et privé. Nous recommandons également que les financements locaux, nationaux et internationaux cherchent à soutenir les besoins des sites du Patrimoine mondial, que les populations locales mettent en valeur leur patrimoine culturel et puissent exprimer cela à travers leurs propres contributions et participation.

Instituts de formation

Nous recommandons la création de cours de formation, accessibles en termes de temps et de coûts, concernant en particulier la gestion de la conservation des sites du Patrimoine mondial. Idéalement, il devrait y avoir au moins un cours de formation dans chaque région du monde, tous effectivement reliés par le biais d'un réseau permanent de communication. L'ICCROM devrait jouer un rôle de coordination.

Afin d'explorer les modes de formation les plus efficaces, en termes de communication et de rentabilité, des centres de formation devraient lancer des programmes pilotes de formation ayant les caractéristiques suivantes:

- 1. étude de la Convention du patrimoine mondial et de ses implications*
- 2. enseignement interdisciplinaire*
- 3. formation rattachée aux sites actuels du Patrimoine mondial à travers le travail de terrain, les stages et la rédaction de plans de gestion*
- 4. formation dynamique, interactive et encourageant le déploiement d'un large éventail de techniques de communication*
- 5. formation respectant les "spécificités locales" tout en tenant compte des normes internationalement agréées*
- 6. formation respectant les coutumes (par exemple, lieux sacrés) mais mettant en place des directives afin d'harmoniser pratiques traditionnelles et bonne conservation*
- 7. formation embrassant le contexte global des sites du patrimoine, y compris les paysages culturels*
- 8. formation embrassant toutes les techniques pertinentes d'évaluation, d'enregistrement et de documentation*
- 9. formation inculquant et encourageant la participation du grand public ainsi que la nécessité de respecter la diversité culturelle et les besoins sociaux*
- 10. centres de formation faisant un usage rationnel des ressources existantes*
- 11. cours de formation encourageant une orientation vers de saines pratiques de conservation*
- 12. formation reconnaissant l'interdépendance de toute responsabilité (ex. administrateurs, directeurs, professionnels et propriétaires)*
- 13. formation comportant la présentation des réalités et des opportunités économiques et affrontant de façon positive le problème de l'appel de fonds*
- 14. formation encourageant les débats concernant les questions du secteur financier public et privé*
- 15. formation comprenant des compétences en matière de communication, telle la capacité à forger un compromis créatif*
- 16. formation octroyée grâce à des demandes de dons d'assistance technique*
- 17. formation ne négligeant pas la compréhension des besoins et aspirations des communautés locales*

18. formation encourageant le débat sur le problème de la tradition face à la modernité
19. formation développant la sensibilisation quant au rôle d'aide que peuvent jouer les volontaires de la conservation
20. formation développant une connaissance de la complémentarité du patrimoine naturel et culturel
21. cours de formation incarnant et exprimant flexibilité et vision afin de répondre aux changements et besoins futurs
22. centres de formation fournissant des manuels et moyens didactiques transmettant les résultats de la recherche ainsi des conseils et encouragements.

Toutes les parties du processus devraient être conscientes:

- de l'importance de la compréhension des besoins sociaux et des aspirations des populations ainsi que du respect légitime de la propre culture
- de la valeur de la collaboration, tant intellectuelle que financière
- du rôle essentiel d'une mise en réseau efficace
- de la nécessité d'accorder l'attention nécessaire à l'efficacité et à la rentabilité
- du peu de ressources disponibles et du besoin de synergie au niveau de l'action
- de la nécessité d'accepter un degré pertinent de coordination
- de la nécessité de structures d'appui, outre les programmes de formation.

Décembre 1996: réunion du Comité du patrimoine mondial

Lors de la réunion de septembre 1996, à l'occasion de la présentation du rapport sur la stratégie (WHC-96/CONF.201/INF.15) intitulé *"Approches stratégiques à la formation concernant le patrimoine immobilier"*, le Directeur général de l'ICCROM a rappelé que les capacités opérationnelles dans le domaine de la conservation du patrimoine ont besoin d'un cadre juridique effectif, d'une stratégie de développement des ressources humaines, de structures opérationnelles ainsi que de la sensibilisation de l'environnement professionnel et social. Malheureusement, la plupart des composantes nécessaires font souvent défaut. Le cadre stratégique était considéré comme un instrument de gestion devant reposer sur un système de formation et d'éducation faisant pleinement usage des projets pilotes pertinents et mettant en place des réseaux d'information au niveau national, régional et international. Les membres du Comité ont exprimé leur pleine satisfaction face à la stratégie proposée et ont encouragé à la prendre comme ligne de conduite pour l'avenir.

Les dernières discussions ont constitué une base pour l'approbation de la requête de l'ICCROM d'un montant de 30.000 USD alloué à un cours de formation sur une approche intégrée de la conservation urbaine (le document sur la stratégie exigeant le développement de cours thématiques au niveau international et leur adaptation au niveau régional) et de 50.000 USD pour le lancement de la première phase du projet de formation pour la conservation de la propriété immobilière en Afrique subsaharienne.

À l'occasion d'une discussion concernant les rapports entre les Organes consultatifs et le Centre du patrimoine mondial, le Délégué italien, faisant observer que l'ICCROM, en tant qu'organisation intergouvernementale, méritait une considération particulière, a proposé *"que l'ICCROM soit le partenaire prioritaire dans le domaine de la formation pour la conservation du Patrimoine culturel mondial et soit consulté sur toutes les requêtes d'assistance de formation afin d'assurer*

la qualité et l'efficacité des activités de formation dans le cadre de la stratégie de formation adoptée". Le rapport de réunion note que le Comité a accepté la proposition italienne.

Décembre 1997: réunion du Comité du patrimoine mondial

En référence à l'élaboration d'une stratégie globale de formation, la réunion du Comité de 1997 a abouti à des affectations de fonds à l'ICCROM en vue "de l'élaboration d'une stratégie de formation et d'un cadre procédural en vue du financement d'une réunion d'experts chargée d'affiner la stratégie d'ensemble" et du soutien à "l'étude d'une stratégie d'élaboration pour l'Amérique latine". L'ICCROM a également reçu des fonds destinés à la réalisation de huit autres projets de formation dans différentes régions.

Dans le cadre des premiers efforts d'élaboration d'une stratégie de formation pour le patrimoine culturel mondial", la discussion s'est maintenant orientée, des éléments appropriés pour une stratégie globale de formation dans le domaine du patrimoine culturel, vers les implications du cadre de la stratégie globale de formation pour la gestion par le Comité de ses responsabilités en matière de formation ainsi que vers la promotion de stratégies régionales de formation.

Novembre 1998: réunion d'experts à l'ICCROM (Rome)

La réunion d'experts de 1998 sur "La formation en relation aux sites du patrimoine culturel mondial" avait pour but la formulation de recommandations concernant l'élaboration de stratégies régionales de formation et de directives pour l'évaluation des requêtes de formation.

La réunion a pris comme point de départ les résultats des documents précédents concernant la stratégie et a tenté de répondre aux questions suivantes:

- quelle est la meilleure façon d'assister le Comité du patrimoine mondial afin de garantir une formation adéquate dans l'intérêt du Patrimoine mondial?
- quels sont les obstacles clés - ou les opportunités clés - à la fourniture d'une formation efficace pour le Patrimoine mondial?
- quels sont les principaux domaines où des approches stratégiquement ciblées offriraient vraisemblablement un important potentiel d'amélioration?
- au sein de chaque domaine identifié, quels critères et quels principes devraient guider le choix des activités ou approches? quelles suggestions spécifiques peut-on faire en vue d'une amélioration? ces recommandations peuvent-elles être intégrées aux Directives opérationnelles?

La réunion était organisée sous forme d'atelier. La situation actuelle et les besoins ont tout d'abord été abordés en séance plénière; des groupes de travail se sont ensuite penchés sur des thèmes spécifiques et ont rédigé des recommandations. Etant donné que le but de la réunion était de se concentrer sur la stratégie globale de formation et les questions y relatives, les recommandations proposées entendaient compléter les conclusions sur lesquelles un consensus avait déjà été atteint, examiner les procédures des Directives opérationnelles et formuler une stratégie que le Comité pourrait revoir et adapter pour sa mise en œuvre au cours des cinq années à venir. Les recommandations de la réunion étaient articulées en trois parties:

- cadre provisoire pour l'élaboration de la formation en relation aux sites du Patrimoine mondial;
- principes directeurs de l'évaluation des requêtes de formation;
- liste de contrôle des requêtes d'assistance en matière de formation.

Cette réunion n'ayant pas fait l'objet d'un rapport au Comité du patrimoine mondial, les discussions sont reportées ci-après.

Le cadre d'élaboration de la formation en relation aux sites du Patrimoine mondial a été conçu comme un éventail de considérations générales et de notions clés de stratégies de formation en référence à la diversité du patrimoine et aux règles de la Convention elle-même. Le point de départ de la discussion était la définition du contexte de la formation et l'identification des problèmes, des opportunités et des contraintes dans le système du Patrimoine mondial. On a fait observer que l'élaboration de stratégies de formation et de renforcement des capacités devrait être rattachée au *processus de nomination et de gestion* des sites du patrimoine, à savoir l'identification de sites, en assurant leur protection et leur gestion conformément aux dispositions de la Convention, la préparation du document de nomination et la gestion de l'entretien et de la conservation du caractère et de l'importance des ressources du patrimoine. Compte tenu de la diversité et de la spécificité de toutes les ressources du patrimoine, ainsi que des différents acteurs concernés, *la conservation et la restauration des ressources du patrimoine culturel devraient reposer sur une méthodologie critique, laquelle devrait être essentiellement reflétée dans tout programme de formation*. Par conséquent, il n'est pas nécessaire que la formation soit spécifique à un site (contrairement à la coopération technique). Les Etats Parties devraient bénéficier d'une assistance visant la sensibilisation et le renforcement des capacités professionnelles dans le contexte de la gestion du patrimoine, qui devrait inclure la protection du Patrimoine mondial.

Il a été reconnu que chaque Etat Partie et région a sa propre réalité concernant les besoins spécifiques de la conservation du patrimoine et les ressources existantes ou potentielles pouvant être identifiées. *Des études permettant d'analyser la situation dans chaque région devraient par conséquent être intégrées dans le processus de renforcement des capacités*. Ces études devraient également être utilisées comme opportunité afin de mettre en place des systèmes de réseaux et de communication. *Des stratégies appropriées de formation et de recherche devraient être intégrées dans un tel processus et coordonnées au niveau national et régional*. Des organisations intergouvernementales peuvent élargir le cadre de la collaboration, collaborer à l'identification de méthodes de formation appropriées ainsi qu'à la recherche de soutien et de ressources externes. Des organisations non gouvernementales, à travers leurs réseaux professionnels et institutionnels, pourraient fournir un accès aux ressources humaines nécessaires pour la formation et la recherche. En fait, le recours aux organisations régionales existantes - telles que SPAFA en Asie du sud-est - est trop limité.

La réunion a reconnu le manque de dissémination efficace des connaissances concernant les activités, les aspirations et les opportunités, ainsi que le manque de "standardisation" de programmes de formation mettant l'accent sur les aspects méthodologiques. *La diffusion de telles approches analytiques et méthodiques pourrait être encouragée par la préparation de directives spécifiant les thèmes devant être insérés dans les différents types de cours et proposant les méthodes de formation lors du démarrage d'une nouvelle activité de formation*. Afin de garantir que la formation fasse partie intégrante des activités liées au patrimoine, toutes les organisations pertinentes devraient préparer un *plan de formation* définissant clairement les compétences professionnelles et de gestion de chaque fonction. Les thèmes liés au patrimoine devraient également être suffisamment attrayants pour être incorporés dans les programmes universitaires et d'écoles techniques. Il faut clarifier ce qui doit être communiqué et encourager les groupes nationaux à promouvoir la diffusion de leurs capacités et besoins. Afin d'assister l'élaboration de la formation, il est nécessaire de disposer de matériel de référence, de modèles et d'exemples.

On a fait observer que, dans le cadre de l'élaboration de modèles applicables aux différentes réalités régionales et locales, il est nécessaire d'identifier un éventail de variables dont le poids

pourrait être ajusté en fonction de la réalité et du besoin spécifique de chaque contexte. Si l'on considère le système du patrimoine mondial, on pourrait identifier des "initiés" (tels que l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et des experts de la conservation adéquatement formés), déjà au courant des conditions, et des "étrangers" (tels que le secteur de la construction, les planificateurs urbains et régionaux, les politiciens, les directeurs commerciaux et le grand public) avec lesquels il est nécessaire d'instaurer un dialogue de communication. La sensibilisation des propriétaires de biens doit être renforcée afin de leur permettre de comprendre l'importance et le caractère de leurs biens et des soins appropriés qu'ils nécessitent. Concernant la diffusion d'informations, des "recommandations" et des "directives" devraient être illustrées par des "*histoires à succès*", souvent nécessaires pour faire passer des messages importants.

Les efforts visant l'instauration d'une communication entre les organes responsables revêtent une importance considérable. Des fora appropriés, au niveau régional et international, peuvent se révéler utiles en vue de l'amélioration des informations sur la situation et sur la manière de mettre en pratique des modèles théoriques. L'un des principaux défis est de faire un travail de communication à double sens, pas seulement "du sommet à la base" comme cela a été trop souvent le cas jusqu'à présent, mais également en permettant aux acteurs et spécialistes locaux d'être entendus. Il est également nécessaire *d'accorder davantage d'importance à la planification stratégique dans les organisations impliquées dans la gestion du patrimoine.* Il est en outre nécessaire d'expliquer les bénéfices et responsabilités résultant pour le Monde entier eu égard aux objectifs de génération et de collecte des ressources nécessaires.

La nomination d'une ressource particulière du patrimoine peut constituer une première étape utile dans la cadre de la sensibilisation du grand public vis-à-vis du patrimoine. Un site du patrimoine mondial peut jouer le rôle de levier, suscitant l'intérêt en faveur du patrimoine en général, et être utilisé en vue de la définition du type de formation nécessaire dans la région. Il est utile d'identifier et de dresser la liste des obstacles et des opportunités, par exemple à quel degré il existe une connaissance précise des défis et des opportunités offertes par la nomination sur la liste du patrimoine mondial; comment les besoins identifiés en matière de formation pourraient être satisfaits en utilisant les ressources disponibles au niveau local ou bilatéral. Il est nécessaire de préciser qui formule la stratégie, quelle est la procédure d'approbation et qui est chargé de la mise en œuvre. La question clé concernant les réseaux est de savoir comment les mettre en place et comment les "nourrir".

L'évaluation des requêtes de formation devrait être considérée à la lumière des réflexions précédentes. Une telle évaluation devrait prendre en considération les intentions de la Convention ainsi que les besoins spécifiques des différents Etats Parties et régions. Les principes ont été formulés de manière à promouvoir consciencieusement l'élaboration de programmes de formation en vue de la satisfaction des besoins, en tenant compte du lien entre théorie et pratique, la promotion de méthodes pédagogiques novatrices et le soutien du renforcement des capacités dans les pays et régions concernés. Le but est d'encourager les Etats Parties et les organisations compétentes à développer des stratégies de formation cohérentes, de montrer comment l'activité proposée est motivée dans ce contexte, comment elle sera bénéfique pour le Patrimoine mondial et quel impact général elle pourra avoir sur le renforcement des capacités. L'accord est donné à l'utilisation pertinente de réseaux de partenaires au niveau local, régional et international. Chaque activité de formation est conçue comme une opportunité d'activation et d'amélioration des capacités locales et régionales; de telles expériences devraient par conséquent être portées à l'attention de la communauté internationale. A cette fin, ainsi que pour garantir la réalisation des objectifs d'apprentissage, il existe une demande de suivi et d'évaluation permanente des résultats par les responsables.

La **Liste de contrôle des requêtes d'assistance en matière de formation** est conçue comme une liste de points qui devraient être précisés par l'organisation chargée de préparer la requête afin de disposer d'une base commune pour l'évaluation. La liste de contrôle est conçue de manière flexible afin de permettre à l'Etat Partie de l'adapter au caractère d'une activité donnée pour lequel une assistance est nécessaire et de mettre en lumière les besoins spécifiques et les ressources existantes. Dans ce contexte, la requête devrait être spécifiée en termes monétaires, en indiquant son effet de levier.

Note: le **Cadre d'élaboration de la formation**, le document concernant l'**Evaluation des requêtes de formation** et la **Liste de contrôle des requêtes d'assistance en matière de formation** issus de la réunion de novembre 1998 sont joints au présent document (cf. **Annexe: Recommandations de la réunion d'experts sur la formation en relation aux sites du Patrimoine mondial, 16-17 novembre 1998**. Ce rapport a été présenté au Centre du patrimoine mondial en mars 1999).

Décembre 1998: réunion du Comité du patrimoine mondial

Concernant l'élaboration de la stratégie de formation, le Comité a alloué la somme de 25.000 USD pour l'élaboration d'une stratégie régionale de formation en Asie du sud-est (les dix pays ASEAN). L'ICCROM a été chargée de réaliser une "évaluation des besoins aboutissant à

l'élaboration de programmes de formation pouvant être utilisés: a) dans le cadre des écoles d'architecture et des départements de planification urbaine afin d'enseigner aux futurs architectes et aux planificateurs urbains les bases de la conservation du patrimoine; b) par les directeurs de sites du patrimoine afin de former les populations, les propriétaires, la communauté et les chefs religieux, les administrateurs locaux et autres acteurs des sites du patrimoine mondial, sur la base scientifique de la conservation et de l'entretien du patrimoine". L'ICCROM a également demandé et reçu des fonds pour cinq autres projets de formation, y compris 100.000 USD pour Afrique 2009.

Stratégie de formation pour les villes historiques d'Amérique latine (achevée en mars 1999)

Le rapport de l'ICCROM, préparé par Antonino Pirozzi, consultant chilien, et basé sur sa propre recherche ainsi que sur un questionnaire réalisé auprès des responsables des Villes du patrimoine mondial en Amérique latine durant leur rencontre d'octobre 1998 avec le Comité consultatif ICCROM ITUC à Olinda (Brésil) (organisé avec le soutien du Getty Grant Programme et géré par CECI, l'Université fédérale de Pernambuco) a été achevé et présenté au Centre du patrimoine mondial en mars 1999. L'ICCROM souhaite, en coopération avec l'OVPM et le Comité du patrimoine mondial, organiser une réunion d'étude des résultats du rapport en l'an 2000 afin de concevoir une stratégie commune et le programme et plan d'action y relatifs avec tous ceux ayant un mandat en matière de formation dans la région.

D. Situation actuelle

La situation concernant l'assistance en matière de formation et les besoins nécessaires à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial auxquels se trouve confronté le Comité est très différente aujourd'hui qu'à l'époque du démarrage des travaux du Comité, il y a une vingtaine d'années.

- Les Etats Parties prennent de plus en plus conscience du nombre croissant de possibilités de formation offertes par le Comité du patrimoine mondial et poursuivent toujours plus activement de telles opportunités.
- L'attention accordée par le Centre et les Organes consultatifs aux requêtes d'assistance en matière de formation s'est considérablement renforcée au cours des dernières années du fait de l'augmentation non seulement du nombre des requêtes mais également de la qualité de l'attention accordée aux requêtes individuelles. Ainsi, l'ICCROM n'est pas uniquement concerné par le simple "jugement" des requêtes individuelles mais également par l'évaluation des requêtes par rapport à des critères précis (développés lors de la réunion sur la stratégie globale de formation organisée par l'ICCROM en novembre 1998 et mentionnée ci-dessus) afin d'être en mesure de faire des suggestions spécifiques renforçant tant l'efficacité de l'activité de formation prévue que les bénéfices que le Patrimoine mondial retire des financements engagés.
- Dans certains cas, lorsque la manière dont les requêtes émanant des Etats parties atteindront les objectifs d'enseignement définis n'est pas claire, l'ICCROM (et d'autres) est désormais toujours plus fréquemment impliqué dans une consultation directe avec les Etats Parties en vue de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des initiatives de formation prévues.
- Les pressions sur les fonds du Comité se sont considérablement accrues au cours des deux dernières années. En 1998, pour la première fois dans l'histoire du Comité, tous les fonds disponibles pour la formation ont été alloués lors de la réunion de fin d'année du Comité.

E. Recommandations

Le moment est venu pour le Comité d'examiner les options afin d'accroître son aptitude à atteindre les objectifs de formation.

Il existe différentes approches possibles en vue de l'amélioration du système de formation pour le Patrimoine mondial.

- Une efficacité accrue peut offrir certains bénéfices. Afin de mieux répondre à une charge de travail accrue, depuis le deuxième semestre 1998, l'ICCROM a systématisé et régularisé la nature de ses contributions aux travaux du Comité.
- Plusieurs Etats Parties ont apporté de nouvelles idées (ex. en décembre 1998, les propositions hongroises de formation axées sur un "programme de bourses" ont pour objectif la mise en place et le soutien d'un réseau professionnel de responsables du Patrimoine mondial correctement formés) qui méritent une attention sérieuse.
- Quelques nouvelles structures et agences offrent également de nouvelles possibilités. L'Organisation des villes du patrimoine mondial recherche de plus en plus à participer activement aux schémas de formation devant bénéficier à ses membres. Le Secrétariat du Comité hongrois du patrimoine mondial a été récemment créé afin d'offrir un soutien aux activités régionales du Patrimoine mondial. La création de la délégation japonaise ACCU à Nara devrait fournir des opportunités en vue du soutien à la formation pour le Patrimoine mondial en Asie/Pacifique.

Cependant, toutes ces différentes approches, même si elles sont bien conçues ou projetées, ont l'inconvénient d'offrir uniquement des solutions partielles à des problèmes beaucoup plus vastes. Le système du Patrimoine mondial a besoin d'un cadre lui permettant de répondre globalement et de manière holistique à toutes les dimensions de la situation de la formation en relation au Patrimoine mondial.

L'ICCROM propose qu'un système global et holistique pour le Patrimoine mondial en matière de formation comprenne ce qui suit:

- Un **cadre de principes** afin de guider les décisions du Comité concernant la mise en place ou le renforcement de stratégies et programmes de formation appropriés au niveau international, régional et national.
- Un éventail de **stratégies régionales de formation** conçues en accord avec les principes précités, compte tenu des circonstances particulières et des besoins de la région. Celles-ci seraient en outre conçues afin de soutenir et de compléter les initiatives au niveau national, de bénéficier le cas échéant des synergies régionales et d'être régulièrement actualisées afin de refléter les résultats obtenus dans les comptes rendus périodiques.
- Un éventail de **programmes régionaux de formation** complétant et soutenant les programmes et réseaux nationaux et conçus afin d'atteindre les objectifs des stratégies régionales de formation respectives.

Cadre de principes

Les recommandations suivantes comprennent un ensemble de principes proposés afin de constituer un cadre pour la prise en considération du développement de la formation pour la conservation des sites du Patrimoine mondial.

1. La formation devrait être considérée comme le moyen le plus rentable permettant au Comité du patrimoine mondial d'améliorer la conservation des sites du Patrimoine mondial

La formation constitue effectivement un investissement auprès des personnes dont les décisions, à quelque niveau que ce soit, peuvent avoir un impact sur les valeurs des sites du Patrimoine mondial. L'investissement visant l'amélioration des conditions physiques de conservation ou de l'état de conservation d'un endroit donné peut fournir uniquement des gains à court terme s'il n'est pas accompagné d'un investissement à long terme dans les capacités des ressources humaines dont dépend le bien des sites.

2. L'audience pour les activités de formation en conservation devrait être vaste et variée

Lorsque l'on parle de formation en relation au Patrimoine mondial, il ne s'agit pas uniquement de doter les spécialistes des compétences requises. La formation est en effet souvent davantage orientée vers les personnes ayant des postes de responsabilité en matière de gestion et dont les décisions peuvent dans l'ensemble affecter fortement les conditions et les possibilités de conservation de sites spécifiques. Les stratégies de formation doivent donc tenir compte des besoins et de la compréhension des politiciens, des administrateurs, des propriétaires privés et publics, des promoteurs, des banquiers et des prêteurs, des artisans et des commerçants, du grand public, etc. ainsi que des spécialistes et des responsables des sites. La formation doit être interdisciplinaire et intersectorielle afin d'encourager le dialogue entre les personnes concernées.

3. La formation dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial devrait être considérée au sens large comme toute activité visant à accroître les capacités des individus et des institutions concernées par la gestion des sites du patrimoine culturel

En d'autres termes, la formation doit comprendre les activités pédagogiques conventionnelles mais également des séminaires ou des forum offrant la possibilité d'apprendre grâce à l'échange avec des collègues, la production et l'utilisation de matériel écrit et/ou audiovisuel de différents formats et dans différents endroits (ex. brochures promotionnelles, journaux ou revues, etc.) ou de véhicules visant le renforcement des réseaux d'échange et de communication. Le facteur qualifiant dans la définition de la "formation" sera la capacité de l'activité proposée d'améliorer les compétences, le savoir ou la prise de conscience de l'individu et/ou de l'institution impliquée. Le choix de l'approche, ou de l'activité, devrait être fonction de la nature des compétences, du savoir ou de la prise de conscience que l'on souhaite améliorer, ainsi que des besoins du groupe cible que l'on souhaite toucher ("directeurs de site", administrateurs publics, politiciens, commerçants et artisans, grand public, etc.). Dans cette optique, des propositions telles que le programme hongrois de bourses par exemple, qui vise la mise en place d'un solide réseau de professionnels du patrimoine mondial, peuvent être considérées comme des véhicules importants de formation.

4. Le succès de programmes efficaces de formation suppose la participation de professionnels et d'agences ayant de l'expérience dans ce domaine

Un trop grand nombre de programmes de conservation sont organisés autour d'efforts visant simplement à réunir un certain nombre de conférenciers sans planification préalable de la manière d'atteindre les objectifs d'apprentissage recherchés par les participants. Les professionnels ayant une expérience de formation sont en mesure d'évaluer et de définir soigneusement les besoins en

formation, de concevoir des programmes de formation répondant aux besoins identifiés, gérés et orientés vers des objectifs d'apprentissage définis et, à l'issue du programme, d'évaluer l'expérience dans une perspective d'amélioration.

5. Les initiatives de formation devraient généralement maximiser l'utilisation des infrastructures et systèmes existants en matière d'éducation plutôt que de créer de nouveaux systèmes

Dans le monde entier, les programmes de formation et d'éducation font l'objet de critiques car le soutien public aux systèmes d'éducation (en particulier les universités) diminue. Les programmes de formation conçus pour répondre aux besoins du patrimoine mondial devraient renforcer les systèmes existants. De même, les programmes existants (ex. cours universitaires de troisième cycle), réorientés afin d'embrasser les besoins du Patrimoine mondial, peuvent répondre aux besoins de manière extrêmement rentable étant donné le financement limité disponible au sein du Comité.

6. La formation visant la promotion des objectifs de conservation devrait être axée sur les professionnels, disciplines et programmes dominants, et pas uniquement sur les besoins des spécialistes de la conservation

Des messages de formation en conservation devraient être insérés dans les programmes de formation des administrateurs, des responsables ou des professionnels dont le travail les mettra vraisemblablement en contact avec les sites du Patrimoine mondial.

7. Les messages de formation pour les sites du Patrimoine mondial devraient promouvoir une pratique optimale de conservation au plan international, sans distinction entre les sites du Patrimoine mondial et les autres sites

Il n'existe aucune différence fondamentale entre les messages de formation réalisés pour les sites figurant sur la liste du Patrimoine mondial et les autres. Une pratique de bonne conservation est une pratique de bonne conservation et, dans l'intérêt du Patrimoine mondial, n'a nul besoin d'être circonscrite au Patrimoine mondial.

8. Le mécanisme d'examen des requêtes de formation peut être renforcé afin de garantir des réponses plus cohérentes et plus positives

La réunion d'experts de novembre 1998 à l'ICCROM a abouti à des recommandations concernant les critères d'examen des requêtes d'assistance en matière de formation. Ceux-ci ont généralement trait à l'accroissement des bénéfices de l'activité proposée dans la région, pour plusieurs disciplines et à long terme. Ces critères devraient être partagés avec le Comité et être, le cas échéant, intégrés dans les Directives opérationnelles.

9. Les contraintes pesant sur les fonds du Comité et le besoin permanent de "faire plus avec moins" supposent que l'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial et le Comité du patrimoine mondial, dépassent la réponse réactive aux requêtes d'assistance en matière de formation, l'anticipation "proactive" et la planification afin de satisfaire les besoins en formation

Compte tenu des fonds limités du Comité, il semble qu'une approche "proactive" soit nécessaire pour garantir que les fonds satisfassent des besoins prioritaires et soient utilisés de manière aussi rentable que possible en vue de la réalisation des objectifs de formation recherchés. Cela ne signifie

pas que les Etats Parties ne doivent pas poursuivre leur recherche de fonds destinés à la formation, mais que les Etats Parties ne doivent pas attendre l'avis de l'ICCROM et du Centre pour promouvoir le partage le plus large possible des bénéfices de la formation pour chaque activité proposée, et que l'attention soit accordée à une convergence sélective des propositions sur les besoins prioritaires identifiés.

10. Les stratégies régionales actuellement développées par l'ICCROM pour le Comité constituent un instrument important dans une approche "proactive" à la gestion des possibilités de formation

Ces stratégies régionales comprennent des objectifs importants de formation pour la région ainsi que le sentiment de la manière optimale d'atteindre ces objectifs, sur la base d'une collaboration entre partenaires existants et nouveaux. Enfin, des programmes, activités et initiatives spécifiques pour le Patrimoine mondial peuvent être proposés pour la mise en œuvre des stratégies, une fois acceptées. L'ICCROM est intéressé à poursuivre la réalisation de la série de stratégies régionales de formation entamée en 1996 avec l'Afrique subsaharienne, et qui compte désormais les villes historiques d'Amérique latine, l'Asie du sud-est et l'Europe centrale, conformément aux priorités du Comité.

11. L'adoption d'une approche plus "proactive" de la part de l'ICCROM nécessitera la recherche active d'adeptes (et la collaboration avec ceux-ci), et pas seulement d'experts en matière de formation, en vue de l'amélioration de la qualité et de la fourniture des activités proposées

En général, les Etats Parties et les institutions gouvernementales faisant de telles requêtes bénéficient de la collaboration de l'ICCROM dans l'élaboration et la rédaction de leurs propositions. Lorsque de telles approches émanent d'universités et autres agences ou instituts de formation, elles nécessitent généralement moins de conseils au niveau de l'élaboration de la requête ou de l'organisation de l'activité de formation.

12. Les liens existants entre les rapports périodiques au Patrimoine mondial sur l'état de conservation et la fourniture d'une assistance technique et de formation devraient être précisés et renforcés

Dans le temps, avec la régularisation du système de rapports périodiques, un nombre prévisible de résultats en matière de formation (et d'assistance technique) devrait apparaître cycliquement, ex. les rapports de la "région A" pourraient aboutir l'année suivante à un ensemble d'activités de formation (et/ou d'assistance technique) orientées vers les faiblesses identifiées dans les rapports. Dans certains cas, l'étude des rapports peut suggérer la création de programmes ayant le même objectif qu'Afrique 2009.

13. La prise en considération de l'activité de formation du Comité devrait être rattachée aux résultats d'autres initiatives stratégiques du Comité, à savoir le système de rapports périodiques et l'élaboration d'une stratégie globale

Les résultats du système de rapports périodiques devraient être systématiquement intégrés aux évaluations réalisées afin de fournir une base analytique pour les différentes stratégies régionales de formation ainsi qu'aux conclusions issues de la mise en œuvre de la Stratégie globale de renforcement de l'équilibre et de la représentativité de la liste du Patrimoine mondial.

14. L'éducation et la formation doivent bénéficier d'une place permanente et visible à l'ordre du jour du Comité, indépendamment de l'assistance technique

Selon l'ICCROM, la prise en considération effective des requêtes, stratégies et programmes de formation revêt une importance suffisante pour le Comité et, à long terme, pour le bien des sites du Patrimoine mondial eux-mêmes; ainsi, une place permanente à l'ordre du jour du Comité devrait être trouvée pour ces discussions.

15. Ceux qui soutiennent les activités de formation du Comité (l'ICCROM et les autres) devraient recevoir le soutien financier nécessaire pour satisfaire les attentes du Comité

En ceci, l'approche proposée en matière de formation pour le Comité du patrimoine mondial est relativement ambitieuse, tout du moins pour ce qui est des implications en termes de temps, et sa réalisation nécessite que le temps et les efforts accordés par l'ICCROM et les autres soient compensés de manière adéquate. La définition d'adéquate peut faire l'objet d'une analyse coût-bénéfice prenant clairement en considération les gains et coûts, pour le Comité, de l'approche "proactive" à la formation ici proposée.

16. Il faut accorder une plus grande attention à l'inventaire des allocations du Comité à la formation, et des évaluations y relatives, en tant que base de définition des modèles de besoins et réponses pouvant informer une future prise de décision

Un engagement à réaliser régulièrement des évaluations et à en partager les résultats doit faire partie de la gestion des dépenses de formation par le Comité.

17. Le Comité et ses partenaires devraient profiter au maximum des initiatives stratégiques positives déjà lancées en faveur des capacités de formation pour le Patrimoine mondial et modérer des initiatives futures sur la base de ces expériences

En d'autres termes, le Comité et ses partenaires devraient tirer les leçons des "gagnants" du système. Afrique 2009, même s'il en est à sa phase initiale, offre déjà de nombreuses idées quant aux conditions requises pour la réussite de partenariats stratégiques, d'appels de fonds et de formation rentable. Les programmes stratégiques de l'ICCROM au niveau régional tels qu'ITUC, NAMEC, PAT96 et 99, PREMA, PREMO, le programme de formation au Maghreb, etc., même s'ils ne sont pas conçus pour le Patrimoine mondial, ont servi un grand nombre de clients du Patrimoine mondial pendant longtemps. Des leçons similaires quant aux partenariats, à l'appel de fonds, à l'influence et aux conditions de transfert à long terme ont été tirées et offrent de précieuses idées au Comité dans ses efforts visant le renforcement de la formation pour le Patrimoine mondial.

18. La collaboration entre le Centre du patrimoine mondial et les Organes consultatifs concernés par la formation devrait être renforcée

Ainsi, le partage des évaluations des requêtes de formation entre l'organe consultatif et le personnel du Centre au stade préliminaire garantit un plus grand soin apporté aux conclusions et constitue une opportunité de clarifier des questions avec les Etats Parties avant que les recommandations ne soient présentées au Comité pour examen. L'ICCROM a commencé à utiliser cette approche en novembre 1998. Cette collaboration et d'autres mécanismes opérationnels devraient faire l'objet d'un document de procédure technique, afin d'accroître la logique et la prévisibilité parmi ceux collaborant au traitement des requêtes d'assistance technique.

19. Le rôle de tous les acteurs impliqués dans la fourniture d'un appui en formation pour le Patrimoine mondial devrait être précisé et articulé. Ainsi, l'identification de l'ICCROM en tant que "partenaire prioritaire du Comité en matière de formation" devrait être considérée comme conférant à l'ICCROM un rôle clé de coordination, et pas un rôle limité à la mise en œuvre

L'ICCROM interprète "le partenaire prioritaire en matière de formation", suggérant son rôle en référence au Comité du patrimoine mondial comme suit:

- point focal d'échange sur les modèles, méthodologies et compétences en matière de formation;
- facilitateur pour l'élaboration de cadres, infrastructures et stratégies régionaux en vue de l'amélioration des conditions de formation;
- coordinateur d'initiatives visant la promotion de l'efficacité de la formation;
- gardien des standards utiles à la définition de l'efficacité de la formation;
- conseiller professionnel sur l'élaboration, la fourniture et l'évaluation des programmes de formation;
- supporter des efforts visant le renforcement des capacités des institutions de formation en vue de la réalisation des objectifs;
- développeur et exécuteur occasionnel de programmes de formation, généralement dans un contexte préparatoire (avec des initiatives modèles) ou bien dans des régions où manquent les infrastructures institutionnelles nécessaires.

20. Les conclusions concernant les rôles respectifs des différents partenaires en formation devraient être exprimées dans le MOU actuellement proposé entre l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial

Il est important de traduire les principes décrits ci-dessus en instruments de travail pouvant apporter cohérence et consistance au traitement des questions de formation par le Comité, le Centre et l'ICCROM. Le MOU fournit un moyen clair de traiter toutes les questions importantes concernant les rôles, les responsabilités et les rapports de ces principaux partenaires dans le système d'amélioration de la formation pour la conservation du Patrimoine culturel mondial.

F. Recommandations synthétiques au Comité du Patrimoine mondial

- 1. L'ICCROM suggère que le cadre des principes décrit ci-dessus soit revu en détail par le groupe de travail du Comité créé à cet effet. Le groupe de travail devrait comprendre l'ICCROM, l'ICOMOS, l'IUCN, le Centre du patrimoine mondial et les représentants des Etats Parties du Comité concernés. Leurs recommandations initiales pourraient être présentées au Bureau du patrimoine mondial en juillet 2000 en vue de leur adoption préliminaire.**
- 2. L'ICCROM recommande en outre que l'attention du groupe de travail se porte sur les points suivants:**
 - **la définition des initiatives internationales (ex. réseaux de formation) reflétant de manière pertinente le cadre des principes précités;**

- l'examen et - si nécessaire - l'adaptation du document d'*Evaluation des requêtes de formation* et de la *Liste de contrôle des requêtes d'assistance en formation*, dans le contexte des conclusions de la réunion de novembre 1998, comme instruments de travail visant à assister le Comité dans l'examen des requêtes de formation ainsi que les Etats Parties dans la préparation de leurs requêtes;
- l'examen des recommandations faites par l'ICCROM au Comité en 1995 et 1996, celles-ci n'ayant pas fait l'objet d'un débat approfondi lors de leur présentation;
- la définition d'un plan en vue de compléter l'ensemble des stratégies régionales de formation (déjà achevées pour l'Afrique, l'Amérique latine (villes historiques), l'Asie du sud-est et l'Europe de l'est) pour le patrimoine culturel au cours des cinq prochaines années, conformément aux priorités régionales du Comité;
- la garantie que les stratégies régionales de formation soient utilisées afin de soutenir l'élaboration de programmes régionaux de formation, avec la participation des partenaires régionaux de formation pertinents.

G. Documents consultés pour la préparation du présent rapport

1. Convention sur la Protection du patrimoine culturel et naturel mondial.
2. Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.
3. Document d'information WHC-95/CONF.203/INF.11B "Stratégie de formation dans la conservation des sites du patrimoine culturel" (présenté lors de la réunion du Comité, Berlin, 1995).
4. Document préparé par le Centre du patrimoine mondial pour la réunion de 1995 du Comité du patrimoine mondial. WHC-95/CONF.203/9.
5. "Approches stratégiques des sites du patrimoine mondial", note d'information rédigée par J. Jokilehto (13 juin 1996) pour la réunion d'experts de septembre 1996 (Rome).
6. "Approches stratégiques à la formation concernant le patrimoine immobilier". Rapport de la réunion d'experts (Rome, 19-21 septembre 1996) présenté au Comité du patrimoine mondial en décembre 1996, WHC-96/CONF.201/INF.15.
7. Comité du patrimoine mondial, 19ème session (Berlin, décembre 1995), rapport, pp. 55-58.
8. Comité du patrimoine mondial, 20ème session (Merida, décembre 1996), rapport, pp.81-82.
9. Comité du patrimoine mondial, 21ème session (Naples, décembre 1997), rapport, tableaux p.54-55.
10. "Recommandations de la réunion d'experts sur la formation en relation aux sites du patrimoine mondial, Rome, 16-17 novembre 1998.
11. Comité du patrimoine mondial, 22ème session (Kyoto, décembre 1998), rapport, p.51.

ANNEXE

Recommandations De La Réunion D'experts Sur La Formation En Relation Aux Sites Du Patrimoine Mondial

Rome, 16-17 novembre 1998

CADRE PROVISOIRE POUR L'ELABORATION DE LA FORMATION EN RELATION AUX SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

Les principes décrits ci-après visent à guider la planification et la mise en œuvre de programmes de formation dans l'intérêt du patrimoine culturel. L'examen des requêtes de formation devrait être réalisé dans le contexte de ces principes. Les critères spécifiques devant être utilisés dans ce processus sont indiqués sous le titre de Principes guidant l'évaluation des requêtes de formation et suivant le format indiqué dans la Liste de contrôle des requêtes d'assistance en matière de formation. Les Etats Parties sont encouragés à consulter l'ICCROM pour le processus d'élaboration des requêtes d'assistance en matière de formation. Les Etats Parties devraient s'assurer de l'existence d'un délai suffisant pour la consultation dans la préparation des requêtes d'assistance en matière de formation.

1. *Ressources du patrimoine*

Compte tenu de la grande variété des sites du patrimoine culturel, des différentes conditions de sauvegarde et des différentes traditions culturelles et défis concernés, la conservation et la gestion de chaque site doit reposer sur une pleine compréhension de la nature et de l'importance spécifique du site concerné et de sa relation avec le contexte. Les sites du patrimoine mondial devraient être entendus comme catalyseurs et leviers pouvant générer une base plus vaste de compétences pour toutes les activités liées au patrimoine.

L'une des questions clés en matière de formation est la définition des ressources du patrimoine. Même s'il existe des similitudes entre les différents sites, il faut comprendre que chaque site a son caractère, son histoire spécifique, ses conditions particulières ainsi que son utilisation actuelle ou potentielle. Le but de la formation est de permettre aux responsables d'approcher la conservation d'un site dans un esprit ouvert et critique, compte tenu de sa spécificité et des valeurs qui lui sont associées. Le patrimoine culturel, créé par les générations et cultures passées, comporte des significations qui ne sont pas toujours faciles à appréhender par la simple observation. Même si chaque site a sa spécificité, il existe également des caractéristiques communes (ex. matériaux et systèmes structurels). Il est nécessaire de comparer le savoir et l'expérience relatifs aux différents sites, en particulier les sites ayant un caractère similaire ou représentant des cultures identiques ou proches. De telles questions devraient être mises en lumière dans des activités de formation afin d'élargir la base d'une appréciation critique et d'une compréhension des qualités et de la spécificité de chaque site. Les sites du patrimoine mondial sont généralement sélectionnés comme les plus représentatifs ou les meilleurs exemples de types particuliers de patrimoine.

Leur rôle peut donc être vu comme catalyseurs de la promotion du renforcement des capacités.

2. Convention du patrimoine mondial

Si l'on tient compte de l'article 5 de la Convention et de la nécessité d'intégrer la protection du patrimoine dans des programmes globaux de planification, d'élaborer des études scientifiques et techniques et de recherche, "d'encourager la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation pour la protection, la conservation et la présentation du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine", ainsi que de l'article 23, en vertu duquel le Comité du patrimoine mondial peut également "fournir une assistance internationale aux centres nationaux ou régionaux pour la formation de personnel et de spécialistes à tous les niveaux en matière d'identification, de conservation, de présentation et de réhabilitation du patrimoine culturel et naturel".

Il est noté que, tandis que le but principal de la Convention est la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel ayant une valeur universelle extraordinaire, l'article 5 situe également une telle activité dans un contexte plus vaste. En fait, les Etats Parties à la Convention sont encouragés à adopter une politique générale qui assistera l'intégration du patrimoine dans des programmes globaux de planification, en mettant en place des centres d'assistance pour les services nécessaires, le développement de la recherche, la fourniture d'un cadre de gestion pour la conservation ainsi que la création de centres de formation nationaux et régionaux. Il est également noté que l'UNESCO a adopté une série de recommandations, en particulier la Recommandation concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel (Paris, 1972). La plupart de ces recommandations mettent l'accent sur la nécessité de la formation et de l'éducation, comme la Recommandation 1972 (par.60-65). Concernant les activités de formation, il sera bénéfique et rentable de prendre en considération de telles initiatives dans ce contexte plus vaste, supposant la participation de différents types d'institutions d'éducation et de formation ainsi que d'organisations bénévoles et de centres d'information existant dans chaque pays.

3. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités vise à fournir à tous les acteurs concernés par le processus de conservation les compétences nécessaires et les moyens y relatifs. La formation devrait être considérée dans ce contexte plus vaste dans l'intérêt du patrimoine culturel au niveau national et régional.

Le renforcement des capacités est souvent utilisé en l'absence d'une compréhension correcte de sa signification. La réunion a abordé pendant un certain temps les différentes connotations et est parvenue à un consensus quant aux capacités liées à la conservation des ressources du patrimoine. En fait, le renforcement des capacités devrait être considéré comme concernant un large éventail de professionnels et d'administrateurs responsables de la gestion du patrimoine. Ces différents acteurs devraient être dotés des compétences non

seulement d'analyse du site ou du monument, mais également de communication avec les usagers de tels sites, ainsi que de consultation ou d'échange de vues avec d'autres professionnels. La formation joue un rôle fondamental dans le renforcement de ces capacités professionnelles et techniques. Simultanément, il faut noter que tandis que les sites du patrimoine mondial font généralement partie d'un cadre plus vaste de gestion, le travail réalisé sur eux peut renforcer la connaissance partout ailleurs ainsi que les capacités de l'Etat Partie à sauvegarder le patrimoine culturel au niveau national.

4. Sensibilisation du grand public

Une conservation efficace nécessite des mesures d'éducation afin de promouvoir la sensibilisation du public et l'intérêt en faveur du patrimoine culturel. Des mesures appropriées devraient être développées parallèlement au processus de renforcement des capacités.

La Convention accordant une importance particulière aux programmes d'éducation, les Etats Parties devraient s'efforcer de renforcer l'appréciation et le respect par leurs populations du patrimoine culturel et naturel (art.27-28). La préoccupation devrait également concerner les dangers menaçant ce patrimoine. De telles initiatives devraient être prises dans le contexte approprié; la sensibilisation du public sur l'importance des sites du patrimoine mondial devrait s'accompagner de la mise en place d'une base d'éducation plus générale pour la compréhension des valeurs du patrimoine. Une telle sensibilisation constitue également une condition nécessaire pour convaincre les politiciens, les administrateurs et les propriétaires de biens de recourir aux services de professionnels qualifiés pour la réparation, l'entretien et la réhabilitation des biens culturels. La conservation ne travaille pas dans un vide mais nécessite une justification solidement ancrée. C'est dans ce contexte que la formation de professionnels prend toute sa signification. Ce renforcement de la sensibilisation devrait être particulièrement encouragé dans les pays où aucun site ne figure encore sur la liste de l'UNESCO.

5. Formation

La formation peut être entendue comme une variété d'activités liées au renforcement des capacités et intégrées au processus de conservation du patrimoine mondial, à savoir **avant** la nomination (pour identifier le patrimoine et garantir la gestion et la protection nécessaires), **durant** la procédure de nomination (pour définir le caractère et l'importance du site en vue de sa nomination sur la Liste) et **après** son inscription sur la Liste du patrimoine mondial (afin de garantir un soin permanent et une gestion de la conservation du site dans son contexte).

Il a été observé que les pays ayant le moins de sites figurant sur la Liste de l'UNESCO sont également ceux qui ont le moins d'activités de formation. Simultanément, la procédure de nomination est extrêmement complexe et les capacités d'information et techniques sont souvent insuffisantes. Il faut rappeler que de nombreux sites ont été refusés par le Comité en raison d'un manque de protection adéquate et de plans de gestion efficaces, notamment dans des pays n'ayant pas préparé de nominations auparavant. Par conséquent, il est nécessaire de promouvoir la sensibilisation sur les règles de protection et de gestion de la

conservation des sites du patrimoine et de doter les professionnels des qualifications nécessaires pour leur permettre de mener à bien de telles tâches.

En outre, la préparation des nominations nécessite une enquête approfondie basée sur la recherche scientifique et des inventaires appropriés ainsi qu'une étude critique comparée du patrimoine dans le pays lui-même et à l'étranger, afin d'identifier les sites méritant considération en raison de leur valeur universelle extraordinaire.

Enfin - et ce n'est pas là l'aspect le moins important -, il est nécessaire d'accepter la responsabilité de la protection des biens figurant sur la Liste de l'UNESCO. Pour toutes ces actions, la formation est considérée comme la manière la plus efficace d'atteindre ces résultats. Cependant, il n'est pas suffisant de limiter la formation aux sites existants du patrimoine mondial; il est plutôt essentiel d'élargir les bases et de travailler dans le courant afin d'anticiper la possibilité de sites potentiels pouvant être nommés.

Par conséquent, la formation devrait être considérée dans un contexte plus vaste et être rattachée au renforcement des capacités de chaque Etat Partie; en fait, un grand nombre de pays ayant ratifié la Convention n'auraient pas d'autres moyens de bénéficier de la Convention, dans la mesure où ils n'ont pas de sites figurant sur la Liste.

6. Programme de formation

Les Etats Parties devraient garantir que chaque organisation impliquée dans la conservation des sites du patrimoine dispose d'un programme de formation, actualisé et reposant sur les objectifs stratégiques de gestion de la conservation, et visant un développement approprié des ressources humaines disponibles et potentielles. Un programme de formation organisationnel devrait comprendre: la définition des objectifs, activités et priorités de conservation, l'évaluation des compétences existantes, les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation. Un ensemble de standards et de critères devrait être établi afin de mesurer l'efficacité de la formation au regard des réglementations locales.

Afin de faire de la formation un instrument significatif et efficace de renforcement des capacités dans la conservation des ressources du patrimoine, celle-ci devrait être développée conformément à des plans. Ceux-ci devraient être préparés par chaque organisation impliquée dans le processus. La conservation est essentiellement multidisciplinaire dans la mesure où elle concerne différentes professions, techniciens ainsi que des propriétaires de biens et des décideurs.

L'identification des groupes cibles pertinents est essentielle comme point de départ desdits programmes. Ces groupes cibles pourraient être ceux déjà intégrés au domaine de la conservation (les "initiés") et ceux qui ont besoin de collaborer mais ne disposent pas forcément des informations requises ou n'ont pas bénéficié de la formation appropriée (les "étrangers"). Le programme de formation devrait fournir une identification précise des buts et objectifs de la formation, compte tenu du caractère et des conditions du patrimoine concerné. Le programme permettra également de fixer les priorités de développement du programme. Une évaluation permanente et un "feed-back" additionnel de l'impact de la formation sur le terrain sont nécessaires: l'introduction d'études de cas et de modèles d'activités et d'expériences de conservation est utile en vue de la mise en place d'une base

solide de jugement critique et d'une meilleure compréhension des besoins futurs en matière de formation.

7. Procédure de gestion

Etant donné que la responsabilité de la gestion du site dépend des autorités nationales et des organisations locales pertinentes, ces organisations devraient être pleinement impliquées dans la procédure des opérations. Une approche de conservation durable devrait reposer sur une méthodologie critique et devrait être ultérieurement développée et testée à travers des activités régionales et internationales de formation. Le suivi (à savoir une observation permanente et systématique) des sites du patrimoine par ces autorités et organisations et une comparaison critique avec d'autres sites, notamment dans la région concernée, devraient faire partie du processus courant de renforcement des capacités et être intégrés dans les programmes de formation.

L'accent a été mis sur le manque de collaboration entre les différentes organisations et organes impliqués dans les activités de conservation, en particulier lorsqu'il s'agit des sites du patrimoine mondial. Probablement au moins en partie en raison du prestige de tels sites, un grand nombre d'organisations ou d'individus ont tendance à prendre des initiatives sans informer correctement les autorités compétentes. Il est arrivé que des missions étrangères soient envoyées sans information préalable. Il existe également des initiatives parallèles de différentes organisations, sans aucune coordination. Ces situations peuvent créer des frustrations et nuire au site lui-même. En fait, la gestion nécessite une bonne communication ainsi que des compétences en matière de négociation ainsi que l'aptitude à traiter les conflits de valeurs et fixer les priorités.

Le but de la gestion est de prendre en considération tous les paramètres importants et de coordonner les actions en fonction des résultats attendus pour le bien du site et de ses usagers. La durabilité signifie que la conservation et l'utilisation du site reposent sur un processus permanent tenant compte du caractère et de l'importance du patrimoine ainsi que de la disponibilité de ressources à long terme. Alors que le terme suivi a peut-être revêtu une connotation quelque peu négative, il décrit encore une partie essentielle de tous les processus de gestion.

8. Communication

La communication constitue une composante essentielle de la formation et du renforcement des capacités; elle devrait avoir une assise large et impliquer toutes les parties dans un échange transparent d'informations et de sources. Cela devrait permettre les consultations professionnelles et la dissémination effective d'informations concernant les activités et opérations importantes au plan international.

La réunion d'experts a considéré la communication comme l'une des questions essentielles de la conservation des sites du patrimoine, notamment en référence à la formation et au renforcement des capacités. Alors que les méthodologies liées à la conservation du patrimoine culturel ont substantiellement progressé au cours des dernières décennies, un tel savoir et de telles informations doivent être continuellement communiqués

aux intéressés. En particulier compte tenu de la complexité des ressources du patrimoine et de la multitude des disciplines concernées dans le processus de gestion, il est essentiel qu'un système de consultation permette à toutes les parties de se tenir informées.

Il a été noté que la communication a un coût, en particulier dans la mesure où elle nécessite un certain temps; il n'est pas toujours facile de s'écarter de calendriers chargés. La formation constituer ici un instrument valable de facilitation de la communication; elle permettra d'instaurer une base commune et d'enseigner un langage commun. Il est important de planifier la communication de manière systématique afin de fixer les priorités et de minimiser les informations requises.

9. Mise en réseau

Le secret d'une communication efficace réside dans les efforts de mobilisation et de soutien d'un réseau entre les différents acteurs concernés. La mise en réseau pour la formation suppose un partage de l'information et une facilitation de l'accès aux sources potentielles d'information. Des réseaux efficaces sont spontanés, flexibles, dynamiques, non hiérarchiques et toujours en changement et nécessitent l'engagement des personnes concernées.

La mise en réseau pour la formation suppose le partage de l'information et la facilitation de l'accès aux sources potentielles d'informations. Des actions simultanées peuvent être stimulées en profitant de l'introduction du processus d'apprentissage dans un contexte multidisciplinaire et le développement d'un langage commun.

La signification de la mise en réseau réside fondamentalement dans la dynamique de l'opération et dans l'information qui est en train d'être échangée. Si une telle activité n'est pas générée, nombre de réseaux restent des boîtes vides. Par conséquent, il est essentiel que la mise en réseau repose sur un engagement suscité à travers une centrale d'information qui joue également le rôle de catalyseur et de facilitateur.

Une autre caractéristique importante de la mise en réseau est que tous les participants devraient être considérés au même niveau; pour être efficaces, les réseaux ne devraient être ni hiérarchiques ni rigides. Les réseaux devraient plutôt répondre aux besoins toujours changeants et aux règles émergentes de tous les acteurs. La mise en réseau doit être afférente au domaine; sinon, elle ne stimule pas les activités ou ne remplit pas son objectif.

Il sera important d'identifier les réseaux existants, tels que ceux fournis par les organisations internationales et régionales (UNESCO, ICCROM, ICOMOS, OMVP, ICOM, etc.); en particulier, il existe des réseaux d'universités et d'associations et comités de formation internationaux et nationaux (ICOMOS CIF et APT). De tels réseaux constituent une base valable et devraient être utilisés de manière adéquate.

10. Coopération régionale

Compte tenu de la spécificité du patrimoine culturel et des conditions particulières existant dans chaque région, il sera bénéfique d'encourager la coopération régionale en vue de la comparaison des méthodologies et des résultats de projets spécifiques ainsi que de l'élaboration d'une formation spécialisée qui n'aurait en général pu être réalisée pour un seul pays. En outre, les organisations

nationales et régionales devront unir leurs forces et garantir une base de collaboration aussi efficace que possible.

Au cours des dernières années, les activités internationales ont de plus en plus pris en compte la nécessité d'axer leurs initiatives et de coordonner leurs programmes en fonction des caractéristiques et conditions régionales. En particulier dans le domaine culturel, il est essentiel que ces initiatives soient utiles au patrimoine concerné. Cependant, il est également nécessaire de communiquer à un niveau international plus large et d'organiser des forum appropriés d'échange d'expériences et de développement de méthodologies et de politiques. Il sera idéal d'établir une collaboration aux différents niveaux - local, régional et international - en reconnaissant les avantages de chacun et en établissant des systèmes de communication et de mise en réseau pour le bénéfice mutuel.

Il existe de nombreux types d'activités de formation pouvant avantageusement être organisées au niveau régional, et qui permettront de rassembler les ressources humaines, techniques et financières disponibles. La collaboration régionale facilitera une comparaison critique d'expériences et de méthodes de travail sur des sites spécifiques, fournissant par conséquent une base méthodologique plus solide pour le travail de conservation.

Alors que la coordination de programmes régionaux devrait être maintenue au niveau régional, avec la pleine participation des autorités nationales, il sera important d'instaurer des liens avec les organisations internationales pour une consultation sur les politiques générales et sur les questions spécifiques.

11. Rôles des Organes consultatifs

Les Organes consultatifs de la Convention du patrimoine mondial devraient être directement impliqués dans le processus de renforcement des capacités et de communication. Au sein de ce processus, l'ICCROM joue un rôle de coordination grâce au lancement et au suivi des activités de formation et de renforcement des capacités au niveau international et régional, à la promotion des activités et au soutien de la mise en réseau. Cela supposera l'évaluation des besoins, en tant que processus permanent, par les pays et régions concernés. Le rôle de l'ICOMOS est de soutenir le renforcement des capacités par le biais de son réseau mondial de professionnels représenté par ses Comités nationaux et ses Comités scientifiques internationaux. Ceux-ci devraient être organiquement impliqués en tant que ressource dans le processus de renforcement des capacités et de formation, notamment au niveau national et régional.

La formation devrait être considérée comme un processus nécessitant un développement permanent afin de suivre les progrès et questions émergentes. Les méthodologies ne s'inventent pas en une nuit mais sont le résultat d'une réflexion critique et d'un suivi des résultats. S'il veut être durable et porter un message utile à la pratique de la conservation, un programme de formation a besoin d'être évalué et ses résultats régulièrement suivis. Le rôle des Organes consultatifs internationaux est d'assister le Comité du patrimoine mondial, le Secrétariat de l'UNESCO et les Etats Parties à fournir un cadre professionnel de contacts et de connaissances dans lequel la qualité de la formation en conservation dans le respect des principes de conservation peut être garantie aux différents niveaux requis.

Les deux Organes consultatifs officiels en matière de conservation du patrimoine culturel sont l'ICCROM, en tant qu'organisation intergouvernementale, et l'ICOMOS, en tant qu'organisation internationale non gouvernementale. Des deux, l'ICCROM est dans la même position que l'UNESCO et est par conséquent responsable de ses activités devant ses Etats membres. Ses programmes sont établis sur une base biennale et peuvent être financés sur son budget régulier ou sur des fonds extrabudgétaires. La formation, l'une des cinq fonctions statutaires de l'Organisation, occupe une position clé dans le programme d'activités de l'ICCROM. Durant quelque 40 années d'expérience et de contacts avec des experts et des organisations spécialisées, l'ICCROM a élaboré et réalisé une longue série de programmes internationaux et régionaux de formation. Ces programmes peuvent être considérés comme un investissement dans le cadre de l'élaboration d'une méthodologie de conservation à caractère scientifique pouvant être utilisée pour les initiatives liées au Patrimoine mondial. L'ICOMOS peut être défini comme une association membre internationale ayant des contacts avec des spécialistes et des experts dans les domaines architectural et de conservation urbaine. A travers son réseau de comités nationaux et internationaux, de comités scientifiques, l'ICOMOS constitue une base de contacts au sein du monde de la conservation. Les comités scientifiques de l'ICOMOS comprennent notamment le Comité international de formation (CIF), lequel est en contact avec les enseignants de la conservation de différentes universités ou institutions de formation et devrait être plus structurellement impliqué dans le développement d'activités de formation, tant au niveau local qu'international.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'EVALUATION DES REQUETES DE FORMATION

Les considérations suivantes devraient être prises en considération lors de l'évaluation des requêtes d'assistance en matière de formation dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Ces critères devraient être considérés conjointement afin d'émettre des jugements équilibrés concernant le caractère approprié de l'allocation d'un soutien financier limité disponible à travers le Fonds du patrimoine mondial.

1. La requête d'assistance en matière de formation devrait être "liée à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial" (*Directives opérationnelles*, par.94):
 - Il est souhaitable mais non essentiel qu'une telle formation soit réalisée sur un site du patrimoine mondial
 - Il devrait y avoir des bénéfices précis découlant de l'activité de formation pour des sites spécifiques du patrimoine mondial ou le système de gestion dont ils font partie
2. La requête devrait préciser de quelle manière l'activité de formation proposée entend répondre à un besoin bien défini. Le cas échéant, la requête devrait être considérée dans le contexte de la stratégie de formation régionale du patrimoine mondial.
3. La requête devrait démontrer dans quelle mesure l'activité proposée bénéficiera aux responsables du patrimoine culturel en général.
4. La requête devrait envisager dans quelle mesure les activités de formation apporteront des bénéfices dans la région de mise en œuvre.
5. La requête devrait offrir des opportunités de renforcement de la collaboration avec les partenaires locaux, régionaux et internationaux.
6. La requête devrait démontrer comment les activités de formation renforceront les institutions locales et régionales de formation.
7. La requête devrait montrer comment les activités proposées sont liées aux applications pratiques dans le domaine.
8. La requête devrait démontrer comment les activités de formation proposées assureront la promotion de procédures et modèles d'enseignement novateurs.
9. La requête devrait montrer quelles dispositions seront prises pour la dissémination des résultats de l'activité de formation et du matériel y relatif à d'autres agences et institutions.
10. La requête devrait indiquer comment les activités de formation garantiront des processus d'évaluation et d'amélioration constantes (cf. par.96,e).
11. La requête devrait indiquer les méthodes de formation utilisées afin de garantir la réalisation des objectifs d'apprentissage.
12. La requête devrait être décrite conformément aux indications fournies dans la Liste de contrôle ci-jointe.

LISTE DE CONTROLE DES REQUETES D'ASSISTANCE EN MATIERE DE FORMATION

L'objectif de cette Liste de contrôle est de permettre une évaluation comparative des requêtes et d'assister les demandeurs dans la conception de leurs programmes de formation. Les informations fournies sont également utilisées afin d'aider à la constitution d'une base de données de formation concernant le patrimoine culturel.

- 1. DOMAINE** (Directives opérationnelles, art.94)
 - 1.1 Identification des sites du patrimoine mondial
 - 1.2 Protection des sites du patrimoine mondial
 - 1.3 Conservation des sites du patrimoine mondial
 - 1.4 Présentation des sites du patrimoine mondial
 - 1.5 Réhabilitation des sites du patrimoine mondial
 - 1.6 Rapport avec la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

- 2. TYPE** (Directives opérationnelles, art.95)
 - 2.1 Formation en groupe
 - 2.2 Formation individuelle
 - 2.3 Formation au niveau local (national)
 - 2.4 Formation au niveau régional
 - 2.5 Activité de formation réalisée dans un centre local
 - 2.6 Activité de formation réalisée dans un centre régional

- 3. INFORMATIONS GENERALES** (Directives opérationnelles, art.96)
 - 3.1 Détails concernant l'activité de formation (fournir une liste des sujets et une brève description des contenus de la formation)
 - 3.2 Niveau et type d'instruction (ex. milieu de carrière, classe/travail sur le terrain)
 - 3.3 Personnel enseignant (nom, qualification)
 - 3.4 Nombre de participants (étudiants)
 - 3.5 Pays d'origine des participants
 - 3.6 Dates de l'activité de formation (de à)
 - 3.7 Lieu de l'activité de formation
 - 3.8 Matériel de formation disponible (équipement)
 - 3.9 Responsabilité fonctionnelle des participants en relation au site du Patrimoine mondial

- 4. TYPE D'ASSISTANCE REQUISE DE LA PART DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL**
 - 4.1 Contribution financière (total en USD)
 - 4.2 Personnel enseignant spécialisé (spécifier: domaine, qualification, nom)
 - 4.3 Equipement (spécifier)
 - 4.4 Livres et matériel d'enseignement

5. **COUT TOTAL** (inclure budget détaillé)

6. **COUT APPROXIMATIF DES INITIATIVES POUR LESQUELLES L'ASSISTANCE EST REQUISE** (indiquer le coût en USD et le % par rapport au budget total)
 - 6.1 Frais de scolarité
 - 6.2 Indemnité de subsistance journalière
 - 6.3 Achat du matériel d'enseignement
 - 6.4 Frais de voyage
 - 6.5 Total

7. **AUTRES CONTRIBUTIONS** (en USD)
 - 7.1 Financement national
 - 7.2 Contributions multilatérales
 - 7.3 Contributions bilatérales.